



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 29909

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le numéro de téléphone azur « Handiscol ». Créé le 4 janvier 1999 pour informer les familles et les enseignants sur la scolarisation des enfants handicapés, le délai de réponse semble être très long. En effet, une famille a téléphoné en janvier 1999 et n'a toujours pas, à ce jour, de réponse. Il lui demande donc de lui préciser les mesures urgentes qu'il compte prendre afin de réduire le délai de réponse de ce service.

Texte de la réponse

En service depuis le 4 janvier 1999, la cellule nationale d'écoute numéro AZUR « Handiscol » destinée aux familles mais aussi aux enseignants a répondu à plus de 1 000 appels. Le flux, très fort au début, s'est actuellement stabilisé à une centaine d'appels par semaine, avec une nette diminution selon les zones de vacances. Les réponses apportées immédiatement atteignent un taux de 85 %. La finalité de ce service n'est cependant pas d'apporter nécessairement une réponse permettant de résoudre immédiatement le fond du problème exposé mais d'être une cellule d'écoute destinée à conseiller et à étudier les cas afin d'orienter les différents appels. C'est pourquoi certaines questions sont traitées en différé, en liaison avec les services déconcentrés, au sein du CNEFEI, avec le centre de documentation et les formateurs ou adressées au ministère. Ces services s'efforcent de traiter avec diligence ces questions qui nécessitent souvent une étude approfondie. Certains problèmes exposés requièrent en effet parfois l'intervention de plusieurs instances locales ayant seules compétence en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29909

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2926

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4141